

Déclaration préliminaire du Centre Carter sur les élections générales en République Démocratique du Congo

22 décembre 2023

Le processus électoral n'étant pas encore terminé, cette déclaration préliminaire couvre le processus jusqu'à ce jour. Le Centre Carter fonde ses évaluations sur les normes internationales en matière d'élections démocratiques et sur le droit national. Le Centre continuera d'observer et d'évaluer le reste du processus post-électoral et publiera dans les mois à venir un rapport final complet, qui comprendra des recommandations sur les mesures susceptibles d'améliorer les élections futures.

Le Centre Carter a observé les élections générales du 20 décembre 2023 en République Démocratique du Congo (RDC). Malgré de sérieux problèmes opérationnels et sécuritaires, les élections se sont déroulées dans les délais constitutionnels, y compris, pour la première fois, les élections locales, dans les capitales provinciales. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses responsables dans tout le pays ont pour déployer le matériel et le personnel nécessaires dans les vote. Malgré ces efforts, un nombre significatif de bureaux de vote à travers le pays, y compris, n'ont pas pu ouvrir à l'heure en raison de l'absence de matériels, ou bien ont dû fermer ment en raison de problèmes liés aux dispositifs électroniques de vote (DEV). Certains bureaux ayant pas ouvert du tout, le vote s'est poursuivi le 21 décembre 2023, suite à une décision de la dans la soirée du 20 décembre 2023. Malheureusement, la CENI n'a pas fourni de données sur es difficultés opérationnelles.

Pendant la période entourant le jour du scrutin, la Mission Internationale d'Observation des Elections (MIOE) du Centre Carter a été dirigée par Madame Catherine Samba-Panza, ancienne Présidente de la République centrafricaine. La MIOE était composée de 43 observateurs accrédités, provenant de 20 pays, dont 23 observateurs issus du continent africain. Le directeur de la mission d'observation à long terme est Nicolas Teindas.

Les 20 et 21 décembre 2023, les observateurs du Centre Carter, déployés dans 11 provinces et à Kinshasa, ont évalué que les opérations de vote s'étaient déroulées relativement bien dans 88 des 109 bureaux de vote visités, même si certains de ces bureaux de vote ont ouvert plusieurs heures après l'heure prévue d'ouverture. En outre, le déroulement du vote a été évalué négativement dans 21 bureaux de vote, avec de graves irrégularités observées dans plusieurs d'entre eux.¹

Les élections ont été compétitives et l'engagement des citoyens en tant que responsables électoraux, témoins des partis, observateurs, candidats et électeurs a démontré leur ferme attachement à la démocratie. La gestion par la CENI de l'enrôlement des candidats et de l'accréditation des observateurs était largement inclusive.

~~Copyright © 2023 by the Carter Center. All rights reserved. This document is the property of the Carter Center and is loaned to you. It is not to be distributed, copied, or reproduced without the prior written permission of the Carter Center.~~

moins 19 décès ont été reliés à des actes de violence électorale, dont deux candidats. Une rhétorique enflammée pendant la campagne électorale a contribué aux discours de haine en ligne. Dans certains endroits, des observateurs du Centre Carter ont noté un abus des ressources de l'Etat en faveur de la campagne des candidats du pouvoir sortant.

La participation des femmes au processus électoral s'est améliorée par rapport aux élections précédentes. Une augmentation des pourcentages de candidates témoigne d'un certain succès consécutif aux changements légaux qui ont incité les partis à inclure des femmes sur leurs listes. Malgré tout, les principaux partis ont choisi de ne pas inclure la parité sur leurs listes pour les élections législatives. Les efforts visant à inclure d'autres groupes, tels que les personnes en situation de handicap et les minorités ethniques, semblent avoir eu un impact limité, tandis que certains autres groupes stigmatisés ont continué d'être pour la plupart marginalisés du processus.

Les principaux constats et conclusions préliminaires du Centre Carter sont les suivants :

Environnement électoral

Le contexte électoral et la capacité des citoyens à exercer leurs droits démocratiques fondamentaux ont été impactés par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, le conflit, en particulier dans l'Est, avec un grand nombre de personnes déplacées et un manque de contrôle de l'État sur certaines zones. Les violations des droits humains restent très préoccupantes dans plusieurs régions, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, où l'état de siège est en vigueur depuis mai 2021. En outre, le manque d'infrastructures dans de nombreuses régions du pays, la pauvreté, et les intempéries ont pu constituer d'autres obstacles.

Cadre juridique

Le cadre juridique des élections en République Démocratique du Congo est composé de plusieurs textes, dont les dispositions constitutionnelles, la loi électorale, la loi relative à l'inscription des électeurs, les Lois organiques de la CENI, de la Cour Constitutionnelle et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), ainsi que les mesures d'application adoptées par la CENI. En outre, la RDC a ratifié ou signé un certain nombre d'instruments juridiques internationaux au niveau des Nations unies, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales.

Le cadre juridique est globalement conforme aux normes et standards relatifs à des élections libres, équitables, inclusives et transparentes. Les lois sont fréquemment révisées, avec un effort de publication de

électeurs à exercer un recours. Afin de renforcer la transparence, la CENI a publié en ligne la cartographie

provinciales (en lice pour un total de 764 sièges) ; et plus de 30 000 candidats aux sièges des conseils communaux. Toutes les listes présentées par les grands partis ont finalement été admises. Cela a offert un large éventail de choix aux électeurs, conformément aux normes internationales en matière d'élections démocratiques.

Après que l'Assemblée nationale a adopté la loi sur la répartition des sièges, basée sur les statistiques de la CENI concernant la liste électorale provisoire, la CENI a ouvert le 26 juin 2023 la période d'enregistrement des candidats à l'Assemblée nationale, suivi de celle de l'enregistrement des candidats à l'Assemblée provinciale, aux conseils communaux et à la présidentielle. La CENI a publié les listes définitives des candidats avec quelques retards par rapport au calendrier électoral, dus principalement au grand nombre de contestations et aux retards dans leur résolution par les tribunaux. Aucun candidat n'a été enregistré dans les territoires de Kwamouth, Masisi et Rutshuru, les élections dans ces zones ayant été reportées jusqu'à ce que les conditions de sécurité soient réunies pour permettre à la CENI d'enregistrer les électeurs et d'organiser les élections pour les 16 sièges réservés aux Assemblées nationales et provinciales de ces territoires. Le 22 août 2023, la CENI a également décidé de reporter les élections des conseils communaux 3-0.009 0 T065.

interlocuteurs de la MIOE ont signalé que les organisations de la société civile n'étaient pas suffisamment impliquées par la CENI dans la campagne d'information. Les supports de sensibilisation audiovisuels et imprimés étaient presque exclusivement disponibles en français et aucune version dans les quatre langues nationales n'était disponible jusqu'à une semaine avant le jour du scrutin. La plupart des documents audiovisuels n'étaient pas disponibles en langue des signes.⁵

Période de pré-campagne

Des groupes de la société civile, des organisations de défense des droits humains, des associations de

Campagne

La période officielle de campagne s'est déroulée du 19 novembre au 18 décembre. Au cours de la période de campagne, les équipes d'Observateurs de Long Terme du Centre Carter ont évalué l'ambiance générale d'un total de 157 activités de campagne observées dans 14 provinces comme étant bonne ou très bonne. Dans la plupart des cas, les observateurs ont qualifié les activités de campagne de pacifiques et festives. Les équipes d'OLT ont observé que les autorités nationales, provinciales et locales veillaient généralement au respect des droits civils des candidats, y compris leur liberté de mouvement et de réunion à travers le pays et de leurs partisans. Cependant, certains candidats de l'opposition à la présidentielle ont informé la MIOE que la protection policière n'était pas disponible ou était insuffisante, comme le prescrit l'article 110 bis de la loi électorale. Les candidats de l'opposition ont également déclaré que les obstacles administratifs ont limité leur capacité à parcourir davantage le pays en avion. En outre, les équipes d'OLT du Centre Carter ont observé que certains responsables abusaient des ressources administratives pour favoriser la campagne du président sortant ou pour entraver les activités de campagne d'autres candidats.

L'environnement électoral s'est dégradé au cours de la campagne, suscitant des préoccupations croissantes d'intolérance politique, et des tensions. Deux candidats ont été tués dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu peu de temps avant le jour du scrutin. Le 14 décembre, suite à un meeting à Kisangani, dans la Province de la Tshopo, une femme candidate a été blessée à l'arme blanche. Des cas de violences entre des partis politiques opposés et membres de la coalition au pouvoir ont aussi eu lieu, causant la mort d'au moins 19 personnes et plusieurs blessés. Les OLT du Centre Carter ont également rapporté la destruction de matériels de campagne à travers le pays.

Bien qu'il y ait eu peu ou pas de propos incendiaires ou de discours de haine utilisés lors de la plupart des événements de campagne observés par les équipes d'OLT du Centre Carter, l'unité d'observation des médias sociaux de la MIOE a signalé que la campagne en ligne était dominée par des messages concernant la politique identitaire. À cet égard, les discours agressifs ou les discours de haine ont été utilisés comme élément central de la campagne afin de discréditer les opposants politiques et de manipuler les perceptions que les différentes communautés congolaises ont les unes envers les autres en suscitant une méfiance mutuelle. A cet égard, la tension était plus forte entre les communautés du Kasai et du Katanga. Dans certains cas, cela semble avoir contribué à l'augmentation des affrontements violents. D'autres minorités communautaires ont été ciblés par des discours d'intimidation ou de haine.

organisations de la société civile ont affirmé que moins d'une centaine de candidats en situation de handicap se sont présentés aux élections à tous les niveaux. L'introduction de mesures juridiques et autres pour garantir la participation des personnes handicapées est louable. Bien que la CENI ait pris des mesures pour accroître l'accessibilité, elle n'a pas été positionnée d'assurer leur pleine inclusion à toutes les étapes du processus électoral, en tenant compte des besoins de chaque catégorie de handicap. Si le vote a été facilité par une disposition légale relative au vote assisté, la majorité des interlocuteurs handicapés ont exprimé

autorités gouvernementales juste avant le jour du scrutin et réitère la nature impartiale et indépendante de l'observation électorale internationale.

Jour du scrutin

Le Centre Carter a déployé 16 équipes d'observateurs, qui ont observé les procédures durant le vote dans onze provinces : Sud Kivu, Nord Kivu, Tanganyika, Kasai Central, Kasai Oriental, Tshopo, Lualaba, Haut Katanga, Kongo Central, Equateur et Kinshasa. Du fait d'un nombre limité d'observations, les constatations ne reflètent pas l'évaluation de l'ensemble des procédures le jour du vote.

Dans la plupart des cas, les observateurs du Centre Carter ont rapporté que les bureaux de vote visités n'ont pas ouvert à l'heure le 20 décembre 2023, principalement du fait de l'arrivée tardive de matériel électoral, y compris du matériel sensible tels que les listes électorales et des problèmes techniques liés à l'initialisation des dispositifs électroniques de vote. Dans la ville de Kinshasa, presque tous les bureaux de vote visités ont ouvert avec au moins une heure de retard.

Les observateurs du Centre Carter ont visité 109 bureaux de vote pour évaluer le

Les jours d'élection (20 et 21 décembre), 43 observateurs de 22 pays ont visité 154 bureaux de vote dans 11 provinces, dont Kinshasa, pour observer les procédures d'ouverture, de vote et de clôture. Les observateurs du Centre Carter continuent d'évaluer la conclusion des opérations et, conformément à leur mandat, prévoient de rester en RDC pour observer l'environnement post-électoral et l'annonce des résultats finaux. Toutes les évaluations sont effectuées conformément aux normes régionales et internationales en matière d'élections. Le Centre Carter mène ses missions d'observation électorale conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections de 2005.

Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien président américain Jimmy Carter et sa défunte épouse, Rosalynn, en partenariat avec l'Université Emory, pour faire progresser la paix et la santé dans le monde. Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre a contribué à améliorer la vie des populations de plus de 65 pays en résolvant des conflits ; faire progresser la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques